

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, VENDREDI, 1 MAI 1846.

No. 25

TRADUCTION DE BROWNSON.

DE LA GRANDEUR NATIONALE. (Suite.)

A présent nous ne faisons pas attention à ces vérités. Les hommes ont désiré ployer l'Évangile à leur raison, établir les mystères de la foi sur les bases de la philosophie; et en cela, ils ont travaillé à soumettre la révélation divine au domaine de la raison et ont été forcés d'en exclure tout ce qu'ils n'ont pas pu asservir à ce domaine. La raison est nécessairement restreinte par les lois de la nature, et ne peut jamais par elle-même sortir de ses bornes. Delà on a regardé, mal à propos, la révélation comme une seconde publication de la loi naturelle, ou tout au plus comme un commentaire, qui en donne simplement une explication; mais qui ne révélait rien au dessus d'elle. On trouve quantité d'hommes, et même des ministres de l'évangile, qui n'ont pas la foi surnaturelle, ou qui en ont à peine une légère idée. Naguère, nous avons employé près de deux heures, pour faire comprendre à un ministre protestant, qui certainement n'était pas un idiot, ni un ignorant, ce qu'était la foi surnaturelle; mais en vain. Son imagination était tellement pervertie par les fausses théologies du tems, qu'il ne pouvait attacher aucun sens à cette proposition, c'est un ordre surnaturel. Il pouvait employer le mot *surnaturel*, mais dans son esprit il n'avait que la valeur qui convient à une chose d'un ordre naturel: Il y en a milliers qui sont dans cette triste situation. Pour eux la nature est tout, et tout est nature; et même le mot nature n'a rien de défini pour eux. Si un homme ressuscite un mort, c'est une chose naturelle; si Moïse frappe le rocher, et en fait couler l'eau, c'est naturel.—Tout se fait par les forces de la nature, par la loi naturelle—en suivant cette voie, ils se perdent dans un labyrinthe d'absurdités. Les lois naturelles cessent d'être des lois imposées à la nature, des lois auxquelles elle doit obéir et dont elle ne peut se défaire; elles deviennent force, agent et créateur. Il n'est donc pas étrange que ces gens perdent de vue la destinée surnaturelle de l'homme et ne tendent qu'à sa destinée naturelle, qu'il obtiendra non comme récompense de son obéissance à la grâce, mais comme une conséquence naturelle de la culture ou du développement de ses forces naturelles.—Lisez les écrits du célèbre docteur Channing, ou de l'école qu'il a fondée, et à laquelle il était attaché, et vous n'y trouverez jamais une seule idée de l'ordre surnaturel, proprement dit; aucune allusion à un ordre surnaturel. La fin la plus élevée que vous pouvez est celle qu'on peut atteindre par le développement d'une nature plus élevée de nos sentimens naturels d'amour et de respect. Cette école va si loin qu'elle soutient que notre nature, est capable d'un bien sans bornes, et que nos sentimens naturels d'amour et de respect sont capables d'une expansion infinie. Cependant ce sont des chrétiens raisonnables qui se vantent de leur raison! Ils parlent de l'absurdité des théologies catholiques; et ne voient point d'absurdités, en supposant qu'une nature finie est susceptible d'une expansion infinie, ou qu'une nature peut être quelque chose de plus que ce qu'elle est sans un pouvoir surnaturel.

Mais passons outre. La vraie fin pour laquelle l'homme a été créé est la fin surnaturelle pour laquelle nous sommes destinés; la béatitude que Dieu a promise à tous ceux qui l'aiment et le servent dans ce monde; sa vraie fin n'est pas de contenter la nature, mais de chercher ce que les Écritures sacrées appellent la *vie éternelle*, et, "cette vie éternelle est de vous connaître, vous le seul vrai Dieu, et votre Fils Jésus-Christ que vous avez envoyé au monde. St. Jean XVII. 3. Nous ne pouvons connaître Dieu sans l'aimer. C'est pour cela que nous disons; la fin de l'homme est de connaître Dieu et de l'aimer; mais de l'aimer intuitivement, comme il se connaît lui-même; et nous le verrons tel qu'il est; non pas comme il paraît par le moyen de ses ouvrages, mais tel qu'il est en lui-même. Nous ne pouvons pas le connaître ainsi naturellement; car le connaître ainsi excède le pouvoir de la plus parfaite intelligence créée. Il faudra que nous soyons comme lui avant que de le connaître comme il est, il faudra que nous devenions, dans un sens surnaturel, participans de sa nature divine. Le connaître intuitivement comme il est lui-même, c'est cependant là la glorieuse destinée pour laquelle nous sommes créés, et que nous pouvons obtenir, si nous le voulons. Nous ne pouvons pas désirer une plus glorieuse destinée. Par elle nous possédons Dieu, qui est le souverain bien; et même en ce monde nous trouvons notre plus grand bonheur dans la connaissance de la vérité, et dans l'amour du bon, quel qu'obscur, que soit la première à nos yeux, et quelque faible, que soit la seconde par-à-port à notre capacité. Comment en sera-t-il donc, lorsque nous verrons, dans la lumière de la gloire, notre

Dieu face à face, sans nuage pour intercepter son infinie beauté, sans milieu entre nous et son amour infini? Alors on pourra dire avec vérité, "l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a point compris ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment." Il ne les récompensera pas avec des biens créés, des biens fragiles, mais il se donnera lui-même à eux, il sera lui-même leur portion pour l'éternité.

Mais cette destinée puis qu'elle est surnaturelle, on ne peut pas l'obtenir d'une manière naturelle; nous pouvons cultiver nos forces naturelles, nous pouvons remplir les plus profondes et les plus immenses capacités de notre nature, réaliser nos idées les plus gigantesques, et cependant être infiniment (nous employons ce mot dans son sens le plus strict) être *infiniment* au dessous d'elle. On ne peut l'atteindre par la "culture de soi-même," par le développement, et l'exercice de nos forces les plus puissantes, en renfermant même les sentimens les plus vantés de l'amour et du respect. Rien n'est dû, ni ne peut être dû à notre être. C'est un don, et on ne peut l'obtenir que quand il est donné; mais il ne sera accordé qu'à celui qui obéit, il n'est accordé qu'en récompense de l'obéissance. Notre destinée est la vie éternelle, et la condition pour l'obtenir est l'obéissance. L'obéissance n'est pas comme l'enseignent quelques sectes, la fin pour laquelle nous sommes créés. nous ne sommes pas faits pour obéir à Dieu, mais pour posséder Dieu; et nous ne lui obéissons qu'afin de pouvoir le posséder.

L'obéissance consiste à remplir la loi. "Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et de votre esprit, et votre prochain comme vous-même" St. Luc X. 27. Cette loi nous oblige à aimer Dieu souverainement et exclusivement. Ce n'est pas assez d'aimer Dieu par dessus toute chose, mais nous ne devons aimer que lui, et notre prochain comme nous-mêmes, mais en lui et pour l'amour de lui; autrement nous ne l'aimerions pas de tout notre cœur, de tout notre âme, de toutes nos forces, de tout notre esprit. Mais ce n'est pas tout.

Aucun amour dont nous sommes capables naturellement, ne pourrait remplir la loi; c'est la charité sans laquelle nous sommes comme de l'airain sonnant ou comme une timbale retentissante. La fin est surnaturelle, et si la fin est surnaturelle, les moyens doivent être surnaturels, car il doit y avoir proportion entre les moyens et la fin, et entre des moyens naturels et une fin surnaturelle et n'y a pas de proportion. L'homme par ses forces naturelles, quand bien même il n'aurait pas péché, ne pourrait pas remplir la loi de la charité, en ce sens, que la vie éternelle est la suite de la promesse faite à l'obéissance. L'obéissance elle-même doit être surnaturelle, et par conséquent n'est pas possible, à moins que notre nature soit élevée, *surnaturalisée* par la grâce divine au moyen de laquelle nos actions ont un caractère surnaturel, et un mérite surnaturel.

Nous devons donc dire que Dieu nous a créés pour une fin surnaturelle, qu'il a fait, que cette fin ne peut être obtenue, que par une obéissance parfaite, et que cette obéissance n'est possible que par le moyen de sa grâce. La fin pour laquelle nous sommes créés et les moyens d'obtenir cette fin sont donc dans l'ordre surnaturel, dans ce qu'on appelle ORDRE DE LA GRACE, et non dans l'ordre de la nature. Nous ne devons pas vivre dans et pour l'ordre de la nature mais dans et pour l'ordre de la grâce. Par conséquent notre principale attention est de nous diriger par les moyens, influences, ministères, et disciplines par lesquels nous sommes élevés au dessus de l'ordre de nature et placés dans l'ordre de la grâce, sur le plan de notre destinée. Ces choses sont données, exercées, enjointes par notre divin Sauveur, par le moyen de son église, qu'il a établie pour cela, et qui représente envers nous et pour nous l'ordre surnaturel. Dieu par le moyen de son église, ne nous a pas seulement révélé la fin, pour laquelle il nous a créés, et les moyens d'obtenir cette fin, mais il nous donne encore les secours dont nous avons besoin dans notre faiblesse pour nous faire surmonter l'ordre de la nature et nous faire atteindre à l'ordre de la grâce, et ce n'est que par le ministère et la discipline de son église, que dans le cours ordinaire de sa bienfaisante providence, il nous accorde, ou nous accordera ces secours, et qu'il les rendra, en quelque sorte, efficaces. Par conséquent la condition indispensable de l'obéissance, par laquelle nous obtenons la fin pour laquelle nous sommes créés ne peut être obtenue que par la soumission à l'Église, et en observant tout ce que ce qu'elle nous enseigne et nous ordonne.

Quand nous le faisons, et que nous coopérons librement à la grâce donnée à tout homme, nous devenons justes, et sommes mis dans cet état où l'obéissance mérite la vie éternelle.

Nous pouvons maintenant répondre à la question que nous avions émise. En quoi consiste la vraie grandeur ? Nous commençons par dire que la véritable grandeur consiste à vivre pour la fin pour laquelle le Tout-Puissant nous a créés. Cette fin, comme nous la voyons maintenant, est surnaturelle, et ne peut s'obtenir que par des moyens surnaturels. La vraie grandeur doit consister à vivre pour une fin surnaturelle, et à se soumettre à cette obéissance surnaturelle, par le moyen de laquelle seule, on peut l'obtenir. Elle ne consiste évidemment en rien de naturel, mais doit être mise au-dessus de la nature, et entée dans l'ordre de la grâce, comme nous avons dit, sur le plan de notre destinée. La plus petite chose dans l'ordre de la grâce est infiniment supérieure à la plus grande dans l'ordre de la nature. La vraie grandeur est simplement dans la justice surnaturelle, dans la sainteté, en laquelle l'homme a été originellement établi, et qu'il a perdue par le péché; sainteté qui est remise par la grâce, et par laquelle nous devenons les héritiers de la promesse, et mis au nombre de ceux que J. C. récompensera par une couronne d'immortalité.

Cette réponse ne vient pas de nous, mais de Dieu qui nous l'a donnée dans la Révélation. Expliquée par la règle que nous avons établie dans nos arguments, elle doit renverser les jugemens de bien des personnes. D'un seul coup, nous devons rayer du catalogue des grands hommes l'immense majorité de ceux que le monde se plaît à honorer et qu'il offre à l'imitation et à l'émulation de la jeunesse. Prince célèbres, hommes d'état, héros, poètes, philosophes, écrivains, auteurs doivent perdre leurs rangs et tomber au dessous de celui des hommes ordinaires. Vos Goëthes, Byron, Shelley, Scott, Bulwers, Victor Hugo, Balzac, Eugène Sue, George Sand, Kant, Hegel, Cousin tous deviennent insignifiants en présence du simple chrétien, qui a donné son cœur à Dieu. Que sont vos Alexandre, vos Hannibal, vos César, vos Napoléon; devant un saint Grégoire un St. Bernard, un St. François, un St. Ignace, un St. François Xavier, et un St. Charles. Votre duc de Wellington en comparaison de St. Patrick, St. Ninien, St. Colomban et de cette multitude innombrable, dont les noms méconnus sur la terre sont écrits dans le livre de l'agneau sans tache. Les saints sont les vrais et les seuls nobles. Aucun homme est grand, qu'autant qu'il est juste, qu'autant qu'il vit dans l'ordre de la grâce, qu'il aime Dieu par-dessus toutes choses, de tout son cœur, de tout son âme, et son prochain comme lui-même, dans et pour l'amour de Dieu.

*A continuer.*

#### ÉTAT DU CULTE CATHOLIQUE A ALGER.

Nous nous abstenons depuis longtemps de juger les opérations militaires du gouverneur d'Alger. Nous sommes persuadés que s'il est moins habile tacticien que la plupart des journalistes de Paris, il a cependant, sous ce rapport, beaucoup plus de mérite que nous. Bien plus, lorsque de toutes parts on l'accable d'injures, nous éprouvons de l'admiration et du respect pour le courage et le dévouement qu'il n'a cessé de déployer depuis la reprise des hostilités. Il n'est pas heureux, mais il est constant et brave; il fatigue les troupes, mais il ne leur impose aucun sacrifice qu'il ne fasse le premier et plus qu'un autre. A soixante-cinq ans, il endure toutes les privations du moindre soldat; voilà quatre mois qu'il supporte la pluie et le soleil sans s'être une seule fois reposé dans un lit, et il a, de plus que les autres, les soucis du commandement et le poids cruel de la responsabilité. La justice veut qu'on lui tienne compte de tout cela, sans à juger plus tard ses opérations, d'après la connaissance entière des faits et le résultat qu'ils auront produit. Nous espérons encore que ce résultat sera heureux, et nous le souhaitons ardemment. Jusqu'à ce jour, s'il faut tout dire, nous sommes moins frappés de l'étonnante habileté d'Abd-el-Kader, de ses marches rapides, de ses efforts infatigables, que de son impuissance. Jamais ce redoutable ennemi n'a déployé plus d'activité et de génie, jamais il ne s'est multiplié sur plus de points à la fois, et cependant il ne réussit qu'à nous échapper; il passe partout, il ne s'arrête nulle part; il nous inquiète sur tous les points, sur aucun point il ne résiste; nous fait voir que tous les cœurs musulmans lui appartiennent; nous lui montrons, à notre tour, qu'il ne peut prendre des fusils. S'il nous fatigue, nous l'épuisons. On dit que la situation est plus mauvaise qu'en 1840. En 1840, un soulèvement était imminent dans la province de Constantine, qui ne bouge pas et qui n'a pas bougé; la Mitidja, ou Abd-el-Kader n'a pu pénétrer et ne pénétrera pas, venait d'être brûlée par lui; la guerre était aux portes d'Alger. Blidah, Milianah, Médéah, Oran même, où commandait pourtant M. de Lamorieière, étaient vernés; nous n'avions ni Tlemcen, ni Mascara, ni aucun des postes plus éloignés qu'on a fondés depuis. Ces établissemens se développent au milieu de la guerre et même à cause de la guerre. Dans toute la Mitidja et au delà la sécurité est parfaite, la circulation n'a pas été interrompue. Nous apprenons, par une lettre du 20 février, qu'on va, dans quelques jours, organiser un service de diligence entre Blidah et Médéah: en 1840, pour aller de Blidah à Médéah, il fallait plusieurs milliers d'hommes et de l'artillerie; quant à la route d'Alger à Blidah, elle est, suivant l'expression de notre correspondant, "plus fréquentée que celle de Paris à Meaux; du matin au soir elle est sillonnée de grosses diligences à cinq chevaux, d'omnibus et de voitures de toute espèce." Pour maintenir les choses dans un tel état, en présence d'un ennemi tel qu'Abd-el-Kader, et qui a tant de ressources, il a fallu une énergie égale à la sienne, des talens supérieurs aux siens. Nous doutons que personne, dans les circonstances où nous sommes, eût servi la colonie avec plus de zèle que M. Bugeaud, et pourvu aux périls de la situation avec autant

de bonheur. Notre opinion là-dessus est encore celle de M. de Lamorieière, lorsque il y a quelques mois, à la reprise des hostilités, il appelait en Afrique la vieille expérience du maréchal. Si l'événement nous donne tort, nous le dirons, sans manquer d'égards pour un brave soldat qui aura pu se tromper ou devenir malheureux, ce qui n'est pas la même chose, mais qui serait mort cent fois plutôt que de ne pas remplir héroïquement son devoir.

Avec la même franchise que nous défendons M. le maréchal Bugeaud sous le rapport militaire, nous déplorons son action, ou plutôt son inaction en matière de gouvernement civil. La colonie est administrée d'une façon déplorable. Le maréchal, soit indifférence, soit dégoût, soit désir d'éviter des tracasseries sourdes et incessantes, abandonne toutes les affaires de l'ordre purement civil à des mains incapables, à des esprits étroits et méchants, qui font, sous le manteau de son autorité, tout le mal qu'ils veulent faire, et qui sont surtout animés des passions les plus sales et les plus obstinées contre tout ce qui tient à la religion catholique. L'intelligence grossière de ces commis n'a pu s'élever encore jusqu'à comprendre la puissance civilisatrice du christianisme; ils en sont aux idées du Constitutionnel de 1825, et se conduisent en conséquence. Au moment où l'on va nommer un nouvel évêque d'Alger, il est important de révéler le mal que l'administration fait et veut faire au culte, dans ce malheureux diocèse. Ce sera l'objet d'une suite de lettres dont nous publions aujourd'hui la première.

Un dimanche à Alger.—L'église catholique.—Le temple protestant.—Les travaux de la cathédrale.—L'hôpital.

J'ai suis arrivé à Alger, après dix jours d'une traversée fort périlleuse, le surlendemain de Noël. Je cherchai l'église, mais je ne pus trouver un clocher au milieu de tous ces minarets. La nuit vint, j'allai chercher un gîte, le cœur un peu serré de n'avoir pu remercier Dieu devant ses autels.

Le lendemain, c'était un dimanche, dès le matin je me fis indiquer l'église. Sans la croix de bois noir que j'aperçus enfin, je me serais encore mépris. La seule église d'Alger est une petite mosquée, à peine sortie des débris de démolitions récentes. Ce pauvre sanctuaire, que je ne pourrais comparer qu'à l'église Sainte-Valère, ou tout au plus à l'église Saint-Ambroise-Popicoût de Paris, avait été ouverte dès cinq heures du matin, et au point du jour la foule s'y pressait déjà à ne pouvoir y entrer; je parvins cependant à me faufiler. Je vis avec édification le recueillement et la piété de tous ces hommes qui, debout, sans pouvoir faire un mouvement, étaient serrés autour de moi. Sans doute, je ne me trouvais pas là au milieu d'un monde bien distingué. L'odeur du vétyver ne dominait pas comme à Saint-Thomas-d'Aquin ou à Notre-Dame-de-Lorette: la plupart des fidèles n'étaient que de simples artisans; mais aux yeux de Dieu, l'âme d'un ouvrier vaut bien celle d'un prince ou d'un banquier, et j'étais heureux de respirer dans une atmosphère de foi: je voyais toutes les lègres remuer, et sur les cœurs j'apercevais beaucoup de mains roulant les grains de gros chapellets de bois. D'heure en heure, pour chaque messe et chaque instruction qui accompagnait, tantôt en français, tantôt en langue étrangère, toute cette foule se renouvelait; encore, à certains moments, beaucoup ne pouvaient-ils entrer. En voyant une telle affluence, je fut étonné qu'il n'y eût encore que cette petite église à Alger. J'appris que l'on disposait une autre mosquée pour le culte catholique, et je me dirigeai de ce côté.

Cette mosquée est la première qui ait été transformée en église lors de la conquête; ce n'est pas la plus grande, mais certainement c'était bien de tout Alger le monument maure du meilleur goût, le plus complet, le plus riche en sculpture, en ornemens de toute espèce. Toutefois, l'on comprit que pour une ville qui compte déjà une population de 60,000 habitans, dont les deux tiers catholiques, puisqu'il ne s'y trouve guère plus maintenant de 12 à 15,000 Maures et 6,000 Juifs, on comprit, dis-je, que pour 40,000 âmes, dans un siège épiscopal, il fallait une cathédrale. Le malheur voulut que la pensée du Gouvernement comme de l'architecte s'arrêtât à agrandir cette jolie mosquée. On proposa d'abord, par derrière, la construction d'un chœur et d'un tour, mais l'on imagina ensuite de raccorder le reste de l'édifice avec le plan du nouveau chœur de l'architecte, et bientôt voûte et péristyle disparurent; il ne restait plus que quatre murailles en ruines, sur lesquelles on a déjà commencé à rajuster quelques pierres de taille; cela dure déjà depuis trois ans, et au train dont vont les choses, il est difficile de prévoir quand la cathédrale de Saint-Philippe pourra être achevée. C'était aussi l'avis d'un brave maçon qui se trouvait là au moment où j'examinais l'édifice. "Voyez-vous, Monsieur, me dit-il, on a démolé les anciennes voûtes, et en vérité, je crois que c'est uniquement pour faire aller le commerce, car elles eussent tenu plus longtemps que les nouvelles. En voilà déjà une là bas qui commence à branler, et nous allons dans quelques jours la recommencer d'après l'ordre de M. l'inspecteur en chef des bâtimens civils. Cela va bien nous retarder en besogne. Vous voyez que nous sommes occupés, en ce moment, à percer des fenêtres dans les vieux murs: c'est un ouvrage du diable; il faut élayer les voûtes, et nous faisons sauter presque toutes les anciennes pierres à mesure que nous cintrons une nouvelle fenêtre; c'est à peine si les fondations resteront."—"Assurément, répliquai-je, il eût été beaucoup plus simple, puisque l'on tenait à refaire les constructions du haut, de ne point commencer par là; vous eussiez travaillé dans le bas avec plus de facilité. Mais, maintenant, cette besogne ingrate terminée et tous les vieux murs renouvelés, l'édifice va sans doute s'élever à vue d'œil. Je vois dans le chantier une grande quantité de pierres, plus peut-être qu'on en a employé."—"C'est bien possible, Monsieur, quoique, depuis trois ans on en

apporte ici tous les jours ; mais ne vous inquiétez pas, elles trouvent leur emploi mieux que vous ne pourriez croire, sans que pour cela la cathédrale s'élève beaucoup. Connaissez-vous le temple protestant qu'on a inauguré ces jours derniers ?—Non.—C'est un très joli monument ; celui-là n'est pas à la manière grec moderne pur ; le génie de l'artiste, à ce qu'on dit, a eu là un plus libre essor ; on prétend même qu'il a compté là-dessus pour se faire une réputation et immortaliser son nom. Avez-vous passé devant la fontaine qui est là-bas ?—Je ne l'ai pas remarquée ; qu'a-t-elle donc d'extraordinaire ?—C'est, comme le temple, une construction du goût de monsieur notre architecte.—Mais, mon brave, où en voulez-vous venir ; je me soucie fort peu de votre architecte, et je ne vois pas quelle relation il peut y avoir entre des fontaines, un temple protestant même, et le monument que nous avons sous les yeux ?—Elle n'est cependant que trop intime. Il est fâcheux que les pierres ne puissent pas parler, elles vous diraient où elles passent et ce qu'elles deviennent. Du reste, on a nommé une commission d'enquête qui avisera peut-être au moyen d'empêcher les nouvelles pierres ici présentes de fondre au soleil. On voudrait, sans doute, me demander mon avis là-dessus ; j'ai reçu une assignation de comparaître. Mais, voyez-vous, je suis père de famille ; j'ai besoin de gagner mon pain, et d'ailleurs, ma voix aurait bien peu de crédit, si elle venait contrarier les vues de ces messieurs et leur manière économique de bâtir plusieurs monuments à la fois. Demain, de grand matin, j'y pars donc pour Blidah. Je n'en demandai pas davantage à ce pauvre ouvrier, et j'appris plus tard qu'en effet plusieurs enquêtes étaient sur le tapis, qu'elles embarrassaient bien des gens, sans cependant effrayer personne. On dit que les travaux de la cathédrale coûteront autant que si on avait construit une église neuve. Si ce dernier parti eût été pris dans l'origine, on eût conservé un édifice remarquable, et l'on aurait pu, sinon construire une cathédrale digne de la ville et de la France, du moins doter d'une église paroissiale le quartier Babazoun, vers lequel se porte toute la population.

La curiosité m'attira bientôt vers le temple protestant. Il est situé dans l'endroit le plus apparent de la rue de Charres, la grande rue commerçante des Arabes, et précisément en face de la porte par où ils arrivent de la plaine. J'entraîs sous le péristyle dorique, au fronton duquel était écrit : *Au Christ rédempteur*, et pénétraï dans l'intérieur. Il était une heure de l'après-midi : je vis là, réunie, la petite communauté protestante ; elle se composait de 50 personnes, échelonnées jusqu'au ministre, selon leur position sociale. Il y avait place pour tout le monde, même les curieux : on voulut me faire les honneurs d'un siège ; je remerciai modestement et restai debout derrière les colonnes des bas-côtés, à écouter le ministre évangélique. Les temples protestants, vous le savez, sont d'une nudité parfaite ; ils n'ont ni tableaux, ni statues, ni autel, ni crucifix. Le ministre était donc placé au fond de l'hémicycle, et, de sa chaire élevée, expliquait l'Évangile in-folio ouvert à quelques mètres au-dessous de lui sur une petite table carrée. A propos d'Évangile, il nous fit un cours d'histoire moderne, dans lequel entraient le schisme d'Avignon, les élections simultanées de plusieurs Papes et quelques traités de l'ambitieuse cour de Rome qui prouvaient qu'elle avait eu bien tort de s'attacher au pouvoir temporel et de lui prêter ses armes spirituelles. La conclusion morale et pratique fut une tolérance sans bornes, et l'éloge plus ou moins direct de nos institutions éclairées et de notre sage gouvernement. Je ne voulus pas entendre la fin de la péroraison ; j'étais plus que glacé.

*A continuer.*

On peut se prosterner dans la poussière quand on a commis une faute, mais il ne faut pas y rester.

CHATEAUBRIANT.

Nous copions l'écrit suivant adressé à la *Minerve*, comme un morceau du plus grand intérêt et qui méritait d'être médité par tous les bons catholiques. Nous regrettons qu'il n'y ait en cette ville, aucun journal catholique anglais pour reproduire de semblables écrits, et se défendre contre les imputations et les calomnies répétées d'un certain journal qu'il n'est pas plus permis d'appeler par son nom, que certains péchés que St. Paul défendait aux chrétiens de nommer.

(Pour la *Minerve*.)

M. l'Éditeur.—La tirade que contient le *Montréal Witness* du 6 du courant, sous le titre de "*Petition Extraordinary*," concerne indirectement tous les collèges catholiques du Bas-Canada, quoique dirigée spécialement contre celui de Ste. Thérèse. Les rédacteurs du *Witness* se montrent évidemment inspirés par un fanatisme aveugle et malhabile. "*The sole object*, disent-ils, "*of the college of Ste. Thérèse is the training of Priests.*" Cette phrase ne contient autre chose qu'un mensonge. Le Révd. M. Ducharme est un de ces généreux ecclésiastiques qui, comme le vénérable M. Girouard, et plusieurs autres, a dévoué le peu de biens terrestres qu'il possédait, au but si noble et si patriotique de l'éducation de la jeunesse. Depuis quelques années, il est vrai, les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique forment une section distincte dans l'établissement qu'il a fondé ; mais ces jeunes gens ne sont qu'une portion minime, comparés aux nombreux élèves qui viennent y recevoir une éducation générale, adaptée à toutes les classes de la société. D'ailleurs en fut-il autrement pour le collège de Ste. Thérèse, les collèges de St. Hyacinthe et de l'Assomption ne sont-ils pas destinés à l'éducation générale de toutes les classes de la communauté ?

N'ont-ils pas des titres à la faveur publique dont parlent les rédacteurs du *Witness* ? Pourquoi donc après avoir mentionné les pétitions de ces établissements ajoutent-ils cette phrase bigote et fanatique : "*Surely, the Parliament Canada have something else to do than to assist in making roman catholic Priests.*" Si les rédacteurs du *Witness* ont voulu faire autre chose que du fanatisme religieux, je leur demanderais de vouloir bien répondre aux questions suivantes : Où sont les institutions d'éducation, dans le Bas-Canada, destinées à l'éducation générale de toutes les classes de la société ? Où sont les pépinières des professions libérales ? où se forment tous les jours, un grand nombre d'hommes qui vont ensuite porter le profit de leurs lumières dans le commerce, l'industrie, et l'agriculture ? Si les hommes du *Witness* ne sont pas assez généreux pour répondre, la voix reconnaissante de toute la province du Bas-Canada leur criera, jusqu'à les assourdir, les noms des collèges dirigés par le clergé catholique. Beaucoup de familles appartenant à d'autres origines et à d'autres principes religieux que les Canadiens-français mêleront leurs voix à celle de ces derniers. Elles diront que leurs enfants ont été bien accueillis dans les institutions auxquelles s'attaque la haine jalouse du *Witness* ; elles diront qu'ils y ont été instruits avec zèle et traités avec une libéralité et une impartialité au dessus de toute critique. Et après ce témoignage unanime, sous quel jour doivent paraître les suggestions de la *feuille libérale* aux yeux des hommes bien pensants ? En effet, rectifions sommairement l'état de la question qu'elle déguise et n'hésitons pas à nous présenter ensuite, avec confiance, devant le tribunal de la justice et de la saine raison. Voici le fait. Plusieurs corporations de prêtres du Bas-Canada se sont chargés du rôle pénible d'instruire la jeunesse dans des institutions que quelques-uns des membres de leurs corps ont fondées avec les fruits de leurs épargnes. On sait que ces institutions sont également ouvertes aux jeunes Canadiens de toutes les origines, quoique plus spécialement destinées aux Canadiens Français, vu que l'éducation de ceux-ci n'ayant pas été l'objet des soins du gouvernement, depuis 1759, ils ont été forcés de se suffire à eux-mêmes. On sait depuis que pour les 500,000 Canadiens-Français du Bas-Canada, les institutions en question sont des institutions nationales et que même ils n'en ont pas d'autres où ils puissent faire donner à leurs enfants une éducation tant soit peu au dessus de l'éducation élémentaire. Par conséquent, la prospérité et la dotation de ces maisons intéressent les 5/6<sup>me</sup> de la population de la province inférieure.—Les coffres publics se remplissent de l'argent de cette population. Et cependant il se trouve des hommes qui lui envient les maigres allocations pécuniaires, qu'on lui laisse avoir annuellement, comme pour rendre plus insultante la partialité qui accorde à un seul collège du Haut-Canada (*King's College*) plus qu'à tous les collèges réunis du Bas-Canada. Certes, si le gouvernement prêtait l'oreille à la voix de tels hommes, ce serait bien, pour lui, se décider incompréhensiblement à accepter la haine quand il pourrait faire naître l'amour. Car, au lieu de la voix des possesseurs, si modérés à l'endroit du pouvoir qui régit, il devrait s'attacher à voir chaque institution se transformer en une chaire, de laquelle partirait des paroles d'un effet électrique pour les oreilles de la jeunesse canadienne.

Les hommes du *Witness* auraient bien pu donner à la cause de nos institutions la couleur favorable qui résulte des courtes observations que je viens de faire. Mais oubliant leurs caractères d'hommes évangéliques, comme le devoir de citoyens honnêtes, ils ont préféré écrire les phrases menteuses dont leur feuille du 6 du courant a été le véhicule. Et ce n'est pas assez d'appeler leurs phrases, menteuses, elles peuvent être qualifiées d'absurdes.

Pour preuve, je vais citer littéralement : "*The priests of the church of Rome, without distinguishing particular orders which they boast are, all one, possess the island of Montréal already the seigneurie of the isle Jesus, the Lake of Two Mountains, etc.*" Ces expressions singulières qu'en vertu de l'unité, dont les prêtres de l'Église de Rome se vantent, la seigneurie de l'île de Montréal et les autres y mentionnés, sont la propriété indistincte de tous les membres du clergé catholique. Jusqu'à présent ce clergé avait cru qu'il y avait chez lui *unité de croyance* ; le *Witness* vient lui révéler qu'il y a aussi *communauté de biens* : Seulement dans son énumération de biens communs, il n'a pas mentionné les biens des Jésuites, parce qu'il est informé que d'autres ont fraternisé entre eux ; en s'en partageant les revenus depuis la cession du Canada !... Mais ce sont là des idées badines sans doute, dit le *Witness* ; et puisque le sujet est sérieux, parlons sérieusement. Nous demandons aux hommes sensés si les collèges qui demandent de l'aide au Parlement, ont quelque chose à prétendre sur les propriétés, des séminaires de Québec et de Montréal, énumérées par nos jaloux adversaires ! Si leur réponse est négative, comme elle doit l'être, où se trouve donc la communauté de biens avec laquelle le *Witness* veut aveugler ses lecteurs ? Au reste, ces propriétés, en autant qu'elles sont possédées par les Messieurs du Séminaire de Québec, ont été solennellement reconnues comme insuffisantes, même pour l'usage exclusif du séminaire puisque la législature a récemment autorisé ces messieurs à les augmenter. Pour ce qui est des biens du séminaire de Montréal, quoique considérables, on sait que leurs généreux administrateurs ne sont riches que pour l'avantage de la populense Cité confiée à leurs soins. Que les rédacteurs du *Witness* prennent note des nobles et belles œuvres opérées par ces messieurs ! Leur impartiale reproduction, édifiera plus leurs lecteurs que leurs avancés pleins de dépit jaloux et de préjugés. Qu'ils disent à leurs lecteurs les 1,500 enfants journalièrement instruits gratis, sans compter les remises considérables faites à beaucoup d'élèves de leur collège ; qu'ils énumèrent leurs larges et continuelles aumônes..... Mais je m'arrête ; ces messieurs n'ont pas besoin de mes apologies. Il y a longtemps que l'opinion publique leur a rendu justice

Si l'atelier du *Witness* demeure par hasard incrédule qu'il contemple les Seigneurs de Montréal très humblement vêtus, au milieu du luxe universel ; qu'il regarde, au milieu des riches constructions qui l'entourent, la mesure qui les abrite ; et après cela qu'il ait le cœur de porter envie à des hommes, riches pour leur prochain, mais pauvres pour eux-mêmes. *Un Libéral.*

## BULLETIN.

*Mois de Marie.—Lord Cathcart, gouverneur-général.—Bill des écoles.—Incendie.—Noyés.—Bibliothèque de paroisse.—Affaire de l'Orégon.—Bryan Seery.—Concile des Etats-Unis.—Mgr. Wiseman.—Visite au Pape.—Ile Havai.*

*Erratum :—*Nos Imprimeurs ne connaissant pas la ville de Langres, ont mis partout dans le dernier numéro, *Landres* pour Langres.

Nous commençons aujourd'hui le Mois de Mai, c'est-à-dire le Mois de MARIE, sous d'heureux auspices, nous jouissons de la température des mois d'été, au lieu que les années précédentes, ce mois commençait avec les froids et les frimats de l'hiver. Ce sera donc un encouragement pour les âmes dévotes, d'aller visiter les autels de leur bonne mère qui est la mère de Jésus-Christ et qui est toute puissante auprès de son divin fils. Puissions nous dans ce mois-ci réparer les outrages et les blasphèmes qu'elle reçoit de la part des hérétiques et des mauvais chrétiens ! Elle, qui a été si bonne, si douce pendant sa vie ne sera pas ingrate pour nous ! Que ne pourra-t-elle pas nous obtenir ? Prions la donc avec confiance ; elle sait mieux que nous les grâces dont nous avons besoin ; mettons nous pour ainsi dire à sa discrétion, et soyons assurés d'être exaucés.

La dévotion du Mois de MARIE prit naissance à Rome, dans le cours du siècle dernier. Le P. Lalomia avait inspiré aux serviteurs de Marie de l'honneur chaque jour par quelques pratiques de piété, chaque semaine par la dévotion du samedi, chaque mois par la célébration de quelqu'un de ses mystères. Cette dévotion a porté les dévots à Marie à lui consacrer un mois entier. On a choisi le mois où elle n'avait aucune fête particulière, et qui en Italie est le plus beau des mois. La France adopta cette dévotion aussitôt qu'elle la connut ; les malheurs de la révolution française ne lui permirent pas de prendre beaucoup de développement, mais après ces jours désastreux elle est devenue populaire, et ses progrès ont été rapides. Cette dévotion devint aussi de plus en plus populaire dans le Canada qui depuis son origine a été consacré d'une manière toute spéciale à la Ste. Vierge. Le pays entier lui est dévoué, nos plus grandes villes sont sous son patronage ; il n'y a presque pas une église paroissiale qui n'ait un autel qui lui soit dédié. Partout le peuple Canadien a une confiance tendre et filiale envers Marie ; et tous les jours il a lieu de la remercier des bienfaits innombrables qu'il ne cesse d'en recevoir.

Comme on le sait le Pape Pie VII de glorieuse et sainte mémoire a ouvert les trésors de l'Eglise en faveur de cette dévotion. Par deux rescrits du 21 mars 1815, et du 18 juin 1822, il accorde une indulgence plénière à ceux qui s'acquitteront des pratiques de dévotion recommandées pour le Mois de Marie, et une indulgence de trois cents jours, pour chaque jour du mois où on aura rendu à Marie quelque hommage public ou particulier.

Dans le numéro prochain nous donnerons un précis du pèlerinage du roc d'Amadour, où M. Borie devant d'aller en Chine, où il a été martyrisé, a voulu aller rendre ses devoirs à la Reine des martyrs, avant que d'aller entreprendre ses missions dans un pays, où il espérait finir sa vie par une mort si glorieuse.

—Vendredi dernier à 1 heure, l'honorable juge Vallières de St. Réal, a reçu de Son Excellence lord Cathcart, son serment d'office, comme gouverneur-général en présence des autres juges de l'état major, des membres de l'administration et de plusieurs membres du parlement.

—Nous venons de recevoir de la politesse de M. le Surintendant des Ecoles le bill des écoles qui a passé par sa seconde lecture. Nous avons observé les parties des clauses suivantes qui paraissent intéresser le plus pour le moment.

XXII art. 13. Ils (les commissaires d'écoles) fixeront la rétribution par mois à être payée pendant les huit mois scolaires, pour chaque enfant en âge de fréquenter les écoles, par chaque père ou mère de famille, tuteur ou curateur : cette rétribution mensuelle ne devant en aucun cas excéder la somme d'un chelin trois deniers courant par mois et pouvant être diminuée à la discrétion des commissaires, suivant les facultés des parents, l'âge des enfants et le cours des études, mais non au dessous de trois deniers par mois ;

les commissaires pourront néanmoins demander une rétribution mensuelle plus élevée dans les écoles modèles, et pour tout le tems qu'elles seront en opération et actives.

14. Ils pourront exempter de ce paiement, en tout ou en partie, les personnes indigentes, et fixeront les termes du paiement.

XXXVIII (à la fin). Pourvu aussi que tous les bâtimens consacrés à l'éducation ou au culte religieux et les sites ou emplacements, sur lesquels ils sont ou seront érigés, ainsi que les cimetières seront exempts de la cotisation imposée par les fins de cet acte.

XXXIX. Et qu'il soit statué que dans toutes les localités, où il aura été fait une évaluation des propriétés par ordre des autorités municipales en vertu de l'acte de la Se. Vict. ch. 41, intitulé : *Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées*, ou en vertu de tout autre acte subséquent, telle évaluation servira de base pour les cotisations qui devront être imposées en vertu du présent acte ; mais si cette évaluation n'a pas été faite comme susdit, les commissaires d'écoles sont par les présentes autorisés à la faire, par une ou plusieurs personnes propres et convenables. Et si les commissaires refusent ou négligent de faire telle évaluation dans les deux mois qui suivront la réception du présent acte... chaque commissaire sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de cinquante chelins ni n'excèdera cinq livres cours actuel...

Nous donnerons la clause LI qui concerne les bureaux d'examineurs dans le prochain numéro.

—Mardi vers midi, le feu s'est déclaré dans le haut de la maison de M. Lemoine, maître menuisier, et s'est communiqué avec rapidité à une autre maison à lui appartenant, ainsi qu'à celle de M. J. Thompson tailleur, sur la rue Sanguinet, une des maisons de M. Lemoine faisait le coin et l'autre l'avoisinaît. Les pompiers sont arrivés trop tard pour arrêter l'incendie ; mais leurs efforts ont empêché les maisons voisines d'être consumées par le feu, ce qui serait arrivé infailliblement. Le feu a pris, dit-on, par l'imprudence d'un apprenti qui s'étant mis à fumer lorsque les autres ouvriers étaient allés prendre leur dîner a laissé tomber quelques légères étincelles dans les *ripes*, ce qui a donné lieu à une incendie considérable : quatre maisons dont, une à un nommé Riel, et deux hangars de M. F. Ricard, contenant une grande quantité de bois de corde, ont été réduits en cendre en moins de deux heures.

—Deux jeunes gens de St. Eustache, dont on ignore les noms, se sont noyés le 24 du présent, dans le chantier de M. Henri Murphy, au lac des Chats, township de Bristol.

—Quelqu'un bien informé nous apprend que l'on a commencé à fonder dans la paroisse de Sorel sous les auspices de M. le Grand-Vicaire Kelly, une bibliothèque composée de bons ouvrages de religion et de littérature mis à la portée du commun des lecteurs. Dès que l'annonce de cette nouvelle entreprise eut été connue, bon nombre de personnes zélées entrèrent avec plaisir dans les vues de leur pasteur, et formèrent une somme assez considérable pour faire l'acquisition de plus de 400 volumes. Il serait à souhaiter que dans toutes les paroisses où il se trouve de grands villages on vout imiter un pareil exemple. La lecture des bons livres est d'une grande efficacité pour former l'esprit, et le cœur de la jeunesse. Un bon livre est un ami fidèle qui vous instruit, vous reprend sans vous chagriner, un prédicateur zélé que vous pouvez écouter quand vous le désirez. A Montréal, la bibliothèque des bons livres fait un bien considérable parmi ceux qui se sont adonnés à la lecture des livres qui ont la religion pour principal objet.

Déjà depuis quelques années les paroisses de l'Assomption et de St. Roch de l'Acchigan ont des bibliothèques qui par le zèle de leurs curés sont devenues assez considérables pour suffire à l'instruction et à l'amusement de leurs paroissiens.

—Le vote passé dans le Sénat par une majorité de 40 contre 14, au sujet de l'année de *notice faite* à l'Angleterre, n'a pas été approuvé dans la chambre des représentants, qui ont voté contre, à la grande majorité de 166 contre 41. La différence entre le vote de sénat et celui de la chambre est, que celui-ci laisse au président la liberté de donner la notice, au lieu que l'autre exige qu'on l'a donne. Mais le 20 du présent le sénat à son tour a rejeté la résolution de la chambre à la majorité de 29 contre 21 ; en sorte que les choses en sont encore, où elles en étaient au mois de décembre.

On dit que le sénat et la chambre ont nommé un comité de conférence *settlement* pour les accorder s'il est possible.

—Comme l'affaire de Bryan Seery auquel le peuple irlandais donne

nom de *mur'yr* occupe maintenant l'attention publique même en Angleterre et que M. O'Connell élève sa voix pour demander raison de la justice de ce *mur'yr juridique*, nous allons donner un précis de cet événement.

Bryan Seery fut condamné à mort et exécuté à Mullingar, vers la fin de février dernier, sous accusation d'avoir tiré un coup de feu sur un gentilhomme irlandais, sir François Hopkins. Jusqu'au dernier moment il n'a cessé de protester de son innocence. Le jour de son exécution, toutes les boutiques ont été fermées, comme pour un deuil national, et pas un seul habitant s'est montré dans les rues. Avant de marcher au supplice Seery a déclaré solennellement, en présence du prêtre catholique qui l'assistait et du shérif, qu'il n'était pas coupable du crime pour lequel il allait mourir, et arrivé sur la fatale plate-forme, élevant le crucifix d'une main et étendant l'autre vers la place publique, il s'il écrié d'une voix haute et accentuée: "Je déclare devant Dieu que je n'ai participé ni directement ni indirectement au crime pour lequel j'ai été condamné." Ces paroles ont fait frissonner les soldats qui étaient placés autour de l'échafaud. Un instant après les avoir prononcés, Seery a été lancé dans l'éternité; il laisse une veuve et cinq enfans en bas âge, pour lesquels d'abondantes souscriptions ont été envoyées spontanément par plusieurs villes d'Irlande.

M. O'Connell (23 février) désireait connaître du très honorable secrétaire du département de l'intérieur, premièrement s'il y aurait quelque objection de mettre devant la chambre, la correspondance entre le très révérend Docteur Cantwell, évêque catholique et Son Excellence le lord lieutenant d'Irlande, au sujet de Bryan Seery qui a été dernièrement exécuté à Mullingar? Secondement si une députation consistant en plusieurs personnes, ne s'était pas présentée devant Son Excellence le lord lieutenant, après le jugement et avant l'exécution de Bryan Seery, pour le prier, que la sentence de mort ne fut pas cassée ou commuée, mais qu'elle fut exécutée. Troisièmement pour s'enquérir, s'il y a quelque exemple en Angleterre, depuis le dernier siècle, qu'une personne ait été examinée pour crime capital par un second jury, aux mêmes assises ou dans la même session, après que le premier jury a été déchargé par la cour, et qu'ensuite cette personne ait été condamnée et exécutée? S'il en est ainsi qu'on dise où, quand, et le nom de l'individu.

Il paraît que non content de faire mourir ce malheureux, on s'est plu à prolonger son agonie, en ne l'exécutant qu'après un quart d'heure d'attente, pour lui donner le tems de savourer toute l'amertume du trépas. Voici ce qu'écrivit à ce sujet M. B. Masterson, R. C. C.

Mullingar, 25 février 1846.

A l'éditeur du *Westmeath Guardian*.

Monsieur,—Dans le *Guardian* de jeudi dernier, il a paru un écrit dans lequel l'auteur dit: "Le gouverneur sir Guy Campbell ou M. Despard n'ont pas eu plus de part au délit, qui a eu lieu dans l'exécution de Seery que les éditeurs du *Mail*, du *Freeman* ou du *Post* qui étaient tranquillement dans leurs offices à Dublin." L'écrivain continue alors à donner un récit véritable et particulier de l'exécution de Seery. 1°. il dit: le sous-shérif avait fixé à midi un quart le terrible moment du condamné, il a notifié cet arrangement au R. C. chapelain de la prison." Je dis qu'il n'a point certifié une telle chose au rev. chapelain catholique de la prison. Il a dit que midi était l'heure précise pour l'exécution. 2°. il dit: "le sous-shérif conduisit le condamné dans la chambre funèbre, où on leur donna un quart d'heure pour prier suivant les arrangemens qui avaient été faits auparavant." J'affirme positivement et distinctement qu'on n'avait point fait de tels arrangemens, car la première chose qu'on a faite quand Seery est entré dans la chambre funèbre a été de le lier, et de lui passer la corde autour du cou aussi serré qu'on le pouvait. 3°. l'écrivain dit: "qu'il se mit à genoux avec le Père Masterson pour prier, et qu'il continuât sans cesser, jusqu'à l'arrivée du chariot." Je dis sans crainte d'être contredit que Seery fut exécuté au moins dix minutes avant l'arrivée de ce chariot. 4°. l'écrivain dit: "que les Pères McAlroy et Savage attendaient avec impatience l'arrivée du chariot espérant qu'un répit serait accordé." Je dis que les Pères McAlroy et Savage n'avaient pas la moindre espérance de recevoir un répit, par le chariot, ou par aucune autre occasion, et qu'il n'ont jamais fait entendre qu'ils avaient cette espérance. 5°. il dit: "que le père Masterson demanda quelque tems auparavant, si le tems était expiré, et qu'on lui répondit affirmativement; que cependant on continua les litanies jusqu'à ce que le père Savage descendit du chariot etc." J'affirme que je n'ai point fait aucune telle question au gouver-

neur, sous-shérif ou à aucun officier de la prison. Comme le gouverneur, sous-shérif et l'auteur de l'article inséré dans le *Guardian* sont présentement en ville, je les défie de contredire mes avancés. Je ne dirai rien de plus pour le présent, comme j'ai intention de revenir encore sur ce sujet.

B. MASTERSON.

Quant aux obsèques de Bryan Seery, voici ce qu'on rapporte: De grand matin la population était concentrée dans la ville; l'église était remplie par les habitans de tous les districts voisins, chaque instant ajoutait à la multitude, et tout le monde priait dans un morne silence; à une heure, moment du départ, celui qui fait ce rapport dans une lettre à un ami, dit qu'il ne croit pas exagérer en disant qu'il y avait entre cinquante à soixante mille personnes, et que depuis l'Assemblée monstre de 1843, on n'avait jamais vue une aussi grande multitude réunie ensemble; il y avait au moins deux cents chariots dans le convoi. Avant de partir on célébra la messe des morts dans l'église de Mullingar, où le corps avait été déposé. Le R. P. Savage qui avait assisté Seery fit un discours touchant au peuple. Il dit: que le défunt était d'un caractère doux et pacifique, que sa dévotion était pure et sincère, qu'il ne cessa de prier, surtout les trois jours qui précédèrent sa mort, avec toute la ferveur d'un cœur soumis à la volonté de son créateur; mais, particulièrement et constamment, il ne cessait de demander miséricorde à Dieu pour ses persécuteurs, en le priant de leur pardonner. Le Père exhorta ensuite les assistans à témoigner leur tristesse et leur deuil; en se retirant après la cérémonie funèbre, chacun chez soi dans le plus grand silence, qu'il leur serait possible.

La procession fut si longue, à cause de la multitude, que ce ne fut qu'à quatre heures après midi, que le corps se rendit au cimetière de *Castlelown Geoghegan*, où il fut déposé dans la terre avec les cérémonies accoutumées; au premier bruit que fit la terre qu'on jeta sur sa tombe, une pâleur subite se peignit sur le visage de tous ceux qui étaient présens, et qui paraissaient frissonner d'horreur. Toute cette multitude ne paraissait avoir qu'un cœur, qu'une prière pour que l'homme juste et persécuté sur la terre, reposât en paix dans le sein d'Abraham.

Quand tout fut terminé, que la poussière fut rendue à la poussière, et qu'on eut élevé une éminence pour désigner le lieu, où reposé le corps de Seery, le R. P. Masterson fit un discours pour exhorter les assistans à se retirer chacun chez soi en silence, comme leur avait enjoint le R. P. Savage. Tout se dispersèrent, non sans verser de grosses larmes; et le soir on ne vit plus personne dans les rues. Le lendemain le clergé des districts voisins devait encore se rassembler pour chanter un second service pour le repos de l'âme du défunt; une trentaine de Prêtres devaient y assister; ce qui fait voir combien on est convaincu en Irlande que Seery n'est pas un coupable mais un martyr.

Dans le cours des débats du parlement M. Howard a parlé avec chaleur contre les invectives et le langage ordurier dont on se servait sur les *hustings* et dans les assemblées publiques contre les catholiques; il a fortement condamné cette pratique si indigne du caractère d'un gentilhomme qui a reçu une bonne éducation. Il ne pouvait pas comprendre comment un langage si vil et si méprisable, qu'on pardonnerait à peine sur les tréteaux et dans les foires, fût dans la bouche des personnes d'honneur, contre leurs concitoyens catholiques. Si des représentans de la nation descendent à des paroles si grossières et si avilissantes, pourrait-on être surpris de trouver ce même langage dans la basse classe de la société.

—Le *Propagateur Catholique* nous apprend que le concile provincial des Etats-Unis qui a lieu tous les trois ans à Baltimore, va s'ouvrir le dix de mai quatrième dimanche après Pâques. Mgr. l'archevêque a enjoint à tous les curés qu'à partir du dimanche de Quasimodo ils eussent à ajouter tous les jours à la messe l'oraison du St. Esprit, jusqu'au cinquième dimanche après Pâques. MM. les curés et aumôniers de communautés doivent recommander publiquement aux fidèles de prier pour l'heureux succès du concile et pour le progrès et le maintien de la foi.

—Plusieurs journaux sur la foi du *Journal de Rennes* avaient annoncé la maladie du Mgr. Wiseman comme devant succomber bientôt sous les coups d'une apoplexie très dangereuse. Ce bruit est démenti par Monseigneur lui-même qui par une lettre écrite de sa main, en date du 3 de mars, contient ces lignes.

"..... Je viens de voir dans plusieurs journaux que je suis mourant, que j'ai été frappé d'apoplexie, et que j'ai reçu les derniers sacrements. Grâces.

à Dieu, il n'y a pas la moindre vérité dans tout cela. Auriez-vous la bonté de démentir ce bruit qui n'est d'aucune importance en lui-même mais qui pourrait affliger mes amis?"

— Nous apprenons que le dimanche, 15 mars, à l'issue de la messe pontificale à laquelle le Pape avait assisté dans la chapelle Sixtine. Sa Sainteté reçut la visite du congé du grand duc Constantin accompagné de M. de Boutenief, et de plusieurs autres qui eurent l'honneur d'être admis à présenter leurs hommages au Souverain Pontife.

— Une lettre, écrite de Rome, du 13 mars, assure que le cardinal-prince d'Attieri va être nommé nonce du Pape à St. Petersbourg. La résidence d'un nonce à la cour de Russie pour ménager les intérêts de la religion catholique faisait depuis longtemps l'objet des vœux du Souverain Pontife.

— Nous voyons tous les jours combien le Seigneur se montre adorable dans la propagation de notre sainte religion. Nous allons en citer une preuve frappante. M. Heurtel parti de France en 1837 pour se rendre aux îles Marquises, écrit sous la date du 30 avril, de Oahu, que la mission qu'il dirige dans l'île Havaï, est dans un état tout à fait prospère. Cette île la plus grande des îles Sandwich, a 120 lieues de tour et est aussi étendue qu'un diocèse. Cependant M. Heurtel n'a que deux vicaires pour desservir une si vaste cure qui contient actuellement 7,000 et quelques cents catholiques. Lorsqu'il y débarqua en 1840, il n'y avait pas un seul catholique. "Le bonheur dont nous jouissons," dit le respectable missionnaire, au milieu de nos bon chrétiens qui nous chérissent, et nous aiment si cordialement, nous dédommage très-amplement des fatigues continuelles auxquelles nous assujettissent la vaste étendue de notre mission de Havaï."

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ALLEMAGNE.

— On écrit du Helder, le 16 mars :

"Depuis quelque temps nos deux ministres de l'Eglise catholique, d'accord avec l'amiral M. H. E. G. et quelques officiers supérieurs de la marine royale, à Nieuvve-Diep, ont donné l'instruction chrétienne à environ 100 marins et sous officiers. La semaine passée 47 matelots et 20 mariners, ainsi que 22 citoyens, dont un vieillard âgé de 72 ans et son épouse de 64 ans, sont entrés dans le giron de l'Eglise catholique."

— On lit dans l'*Impartial du Rhin* :

"La Revue mensuelle, la *feuille des Eglises et des Ecoles catholiques*, contient un document digne d'attention qui présage la fin prochaine du rongianisme : c'est une rétractation formelle faite par un ecclésiastique catholique du Tyrol qui s'est laissé égarer un instant par les prédications du réformateur mort-né, et qui a cru devoir, en expiation de sa faute, se retirer chez les trappistes d'Ellenberg, près Mulhouse. Ignace Gintner (c'est le nom de cette ecclésiastique) fait l'histoire des suites de son erreur, de ses tergiversations entre les diverses sectes, les nombreux points de désunion entre ces dernières, de leurs relations avec le communisme et la franc-maçonnerie allemande. Voici ce qu'il dit à l'égard des francs-maçons : "A Francfort sur le-Mein, j'appris aussi à connaître les francs-maçons. Qui-conque désire savoir quelle est leur action politique en ce qui concerne l'état de l'Eglise, n'a qu'à se retourner vers la Prusse, et là s'adresser à un certain Prince, il apprendra d'où proviennent les sommes considérables qui servent à souloyer les catholiques allemands ; il verra que cette secte est encouragée et entretenue par les francs-maçons."

"Enfin, prêt à partir pour l'Amérique, son embarquement à Anvers devient providentiellement impossible, et il revient sur ses pas par Cologne, Mayence, Spire et Strasbourg ; il connaissait dès lors le rongianisme, ce mélange de toutes les folies religieuses et du fanatisme politique, qui ne pouvait s'établir que sur les ruines de la foi et des principes d'ordre. A son passage à Spire, il se jeta aux pieds du pieux prélat de ce diocèse, qui accueillit avec bonté cet enfant égaré et lui conseilla de se retirer chez les trappistes."

"Il termine ainsi sa déclaration : "Je conjure tous les prêtres qui, éblouis par les passions, ont rompu leur vœu et souillé leur salut par le contact avec les Amis des Lumières et les francs-maçons, de songer que pour eux aussi il y aura un jugement futur. Le temps de la grâce est encore là ; revenez avec moi vers le Sauveur et dans le giron de l'Eglise, et séchez les larmes que vous lui avez arrachées... Je demande pardon à tous ceux qui ont été témoins du scandale que j'ai donné, et je déclare ici solennellement que je ne cesserai de pleurer mon manque de foi, et que je suis et resterai un enfant de l'Eglise catholique. Le Seigneur me recevra en grâce. *Qui intronem exaudisti, mihi quoque spem dedisti* ; celui qui écoute le malfaitur repentant, m'a aussi donné de l'espérance... Je prie la rédaction des journaux français et allemands de vouloir bien reproduire, à l'appui de la vérité, cette rétractation de mes erreurs que j'ai écrite de ma main comme un témoignage de mon retour dans le sein de l'Eglise catholique romaine, la seule véritable. — Fait au couvent de Notre-Dame à Ellenberg, près Mulhouse, le 11 février 1846.

"Signé : IGNACE GINTNER."

## NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

— Vendredi soir, M. Moffatt fit motion, que la pétition de James Ferrier, maire, demandant que la chambre annulât son élection, et fit procéder de

nouveau à l'élection d'un maire, fût référée à un comité spécial.

M. LaFontaine demanda pourquoi, on mettait ce mot, *maire*, à la suite du nom de James Ferrier. C'était donc par modestie que cet individu demandait que son élection fût annulée ? S'il était vraiment maire, pourquoi faire annuler son élection ? Mais non, il (M. L.) désirait aucun avocat du Bas-Canada de soutenir que M. Ferrier avait été dâment élu maire.

M. Moffatt dit que c'était en effet par modestie que M. Ferrier faisait cette pétition, ce qui fit pousser un éclat de rire des deux côtés de la chambre. La motion de M. Moffatt fut ensuite mise aux voix et remportée. Le comité se compose de MM. Moffatt, DeBligny, Gowan, Lemoine et Leslie.

*Minerve.*

*La Banque des Marchands.*— Nous avons reçu copie d'un bill (présenté par M. Leshe) incorporant une banque sous ce titre à Montréal. Les associés nommés dans le bill sont : Augustin Perrault, Olivier Berthelet, Hubert Paré, A. Larocque, Joseph Boulanget, D. Masson, François Perini, Desmarceau et Marchand, Jean Bruneau, Pierre Cadieux, Henry Meyer, Louis Boyer, Charles Wilson, C. Larocque, Fleury T. Saint-Jean, E. Poudreine, Haridoin Lyonnais, J.-B. Beaudry, J. S. Beaudry, L. Kelleny, E. J. V. Hudon, Amable Prévost. Le capital de la banque est limité à £150,000, divisées en 6000 actions de £25 chacune. (Il y a erreur dans quelqu'un de ces chiffres, probablement dans le dernier : car pour former un capital de £150,000, il faudrait que les 6000 actions fussent de £25 chacune.) *Canadien.*

*Naufrages.*— Vendredi dernier il s'est élevé subitement un coup de vent d'est d'une violence extrême et accompagné d'un grand froid, pendant lequel la goëlette de M. Martin Roy, qui était à l'ancre à la Grosse-Île, s'est perdue totalement. L'équipage a été sauvé.

Le capitaine de cette goëlette a trouvé en dérive, vis-à-vis la Grosse-Île et sans personne à bord, une goëlette neuve et qui a été reconnue comme appartenant à l'île-aux-Coudres. Il y avait sur le vindas un capot et une paire de mitaines. La chaîne était déroulée et l'ancre disparue, ainsi qu'une petite chaloupe à fond plat qu'on avait vue à la remorque d'une goëlette avant le coup de vent. La barre d'aspect du vindas était cassée en deux. La goëlette a été amenée au quai de M. Turgeon, rue Saint-Paul.

Une goëlette qui montait à vu chavirer, vis-à-vis le bout de l'île d'Orléans, deux chaloupes de pilote, dans l'une desquelles il y avait deux personnes. On n'a pu distinguer combien il y en avait dans l'autre. Il a été impossible de leur porter secours, la goëlette courant alors devant le vent, à mâts et à cordes, et les malheureux naufragés ont tous péri. *Canadien.*

*Premiers arrivages à Québec.*— On verra par l'article du *Journal de Québec*, sous le titre de *Nouvelles Maritimes*, que le navire *Albion* est arrivé dans la nuit 24 au 25 du courant.

P. S. L'*Albion* est arrivé à notre port ce matin vers 9 heures, à la remorque du *Canada*.

— Nous apprenons que les honorables Juges Sturats et Bedard sont partis pour Montréal, ayant été sommés de comparaître devant un comité de la chambre.

ALGÉRIE.

L'*Akbar*, journal semi-officiel de l'Algérie, publie un discours adressé par M. le maréchal Bugeaud à la milice d'Alger. Il y explique fort bien les difficultés de la campagne qu'il vient de faire, mais, en même temps, il donne prise à ses ennemis de France par l'étrangeté de son style. M. le maréchal Bugeaud a deux grands défauts, qui lui ont toujours porté et lui porteront toujours préjudice : le premier, c'est de craindre immensément les journaux, le second, c'est de les braver sans cesse. De là, tant de paroles inutiles et fâcheuses. Voici ce discours :

"Messieurs, nous venons de subir une épreuve bien longue, et cependant tout n'est pas fini, mais elle est terminée. Abd-el-Kader ne compte que trois ou quatre cents cavaliers ; toutefois sa force n'est pas dans les hommes qui l'accompagnent, elle réside dans son influence sur toutes les tribus, dont les sympathies lui sont acquises parce que sa cause est celle de leur religion.

"On se demande comment il se fait qu'avec cent mille hommes nous ne venions pas à bout de nous emparer d'Abd-el-Kader ; la raison en est bien simple. Notre ennemi suit constamment devant nous avec une troupe peu nombreuse, et constamment il refuse le combat ; il s'échappe comme un renard par les passages les plus étroits et des rochers presque inaccessibles ; rien n'entrave sa marche, qui n'est pas retardée par un convoi, car partout on lui offre des subsistances pour sa troupe et ses chevaux ; ses malades ou ses blessés sont reçus par des frères qui en prennent soin ; ses chevaux hors de service sont à l'instant remplacés par des chevaux frais ; tandis que si nous abandonnions nos blessés et nos malades, ils seraient décapités. Ainsi la puissance d'Abd-el-Kader se compose en réalité des ressources et des forces réunies de toutes les tribus. Donc, pour ruiner sa puissance, il faut ruiner les Arabes, aussi avons-nous beaucoup incendié, beaucoup détruit. Peut-être me traitera-t-on de barbare, mais je me place au-dessus des reproches de la presse quand j'ai la conviction que j'accomplis une œuvre utile à mon pays !

"On me reproche de ne pas faire la guerre avec de la cavalerie ; mais la cavalerie ne peut se passer de convoi, elle ne peut abandonner ses malades, et ne saurait marcher plus vite que l'infanterie.

"Le bruit a couru en France que nous ne voulions pas prendre Abd-el-Kader ; cette imputation est l'œuvre de la sottise ou de la mauvaise foi. Quel est celui de nos officiers qui n'attachât sa gloire à une pareille capture ? Comment supposer qu'en donnant à un de mes généraux le commandement

d'une colonne, je lui fasse la recommandation de ne pas prendre Abd-el-Kader ; qu'en dites-vous, général d'Arbouville ?

« Le général Gentil a failli le prendre, car c'était bien Abd-el-Kader qu'il avait devant lui, Abd-el-Kader, qui, au dire de plus de vingt témoins, a eu deux chevaux tués sous lui dans cette affaire. Quoiqu'il en soit, je soutiens que le hasard seul peut faire tomber notre ennemi dans nos mains, et que le génie d'Alexandre, de César, d'Annibal et de Frédéric y serait impuissant.

« Quand j'ai prescrit à M. le général de Bar de mobiliser sur le papier deux bataillons de la milice, on a pu croire que je faisais un coup de main ; mais il n'en est pas ainsi ; je savais qu'Abd-el-Kader voulait pénétrer dans la Mitidja, et moi je ne voulais pas qu'il y entrât. Il y a vingt passages par lesquels il aurait pu y déboucher sans rencontrer la petite colonne du général Gentil, et alors un bataillon envoyé au Fondouck et un autre à Douéra auraient rendu de grands services en gardant ces points. »

M. le maréchal a exposé ensuite l'état des populations de la Kabylie :

« Abd-el-Kader y trouverait 40,000 fusils, s'il pouvait s'y établir. Pour dompter un pareil peuple, il faut, dit-il, une poignée vigoureuse, et savoir se servir de ses armes. Voilà pourquoi je veux que la milice soit fortement organisée.

« Quant à présent, dit le maréchal en finissant, je le répète, nous sommes maître du feu, style de pompier, mais l'incendie fume encore, gardons-nous de nous assoupir et veillons. »

#### INDE.

*Affreuse maladie.*—Un journal de l'Indiana donne, sous la date du 11 de ce mois, les détails suivans sur une horrible maladie qui exerce ses ravages dans quelques parties de cet Etat :

Henry Wilder, de Greenville, dans ce comté, est mort hier matin, des suites d'une maladie qui n'a duré que peu d'heures. Plusieurs autres personnes ont succombé sous cette maladie, qui est d'une nature affreuse, effrayante. Les médecins n'y connaissent rien, et sont saisis d'horreur à l'aspect des patients, qui sont en un clin-d'œil précipités dans la tombe. L'histoire ne cite aucun exemple d'une si terrible maladie. Tous ceux qui en ont été atteints sont morts, sans exception ; on en compte déjà douze qui n'ont pu en réchapper.

Cette maladie se manifeste par un frisson, de grands vomissemens et des paroxysmes de congestion au cerveau. La mort suit inévitablement.

#### LES ENTRETIENS DE VILLAGE PAR TIMON.

##### Suite et fin.

L'église est, d'ordinaire, le plus ancien édifice du village. Pour les campagnards, dont la chronologie ne remonte jamais très-haut, l'église se perd dans la nuit des temps, et, se confondant avec la vague mémoire de leurs ancêtres, elle n'en est pour eux que plus sainte et plus vénérable.

Ce qui augmente leur respect, c'est qu'ils ont vu passer sous leurs yeux bien des nouveautés, des formes, des essais, des systèmes, des administrations, des républiques, des consulats, des royautes, des empires. Ils ont vu le chaire réciter des *oremus* et des *salvum fac, Domine*, pour toutes les espèces de gouvernement. Ils ont vu le couvreur attacher à la pointe de leur clocher des drapeaux tour à tour barriolés et parsemés d'aigles, de lis, d'abeilles, de bonnets, et de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Mais ils n'ont jamais vu que le même prêtre monter toujours au même autel, chanter les mêmes chants dans les livres consacrés, réciter le même Evangile sur les marches du sanctuaire, et depuis tant de siècles, il n'y a pas une virgule de changée dans la formule du *Credo*, du *Pater*, ni de l'*Ave*.

Là où est l'église, là est le village : on dirait que, comme une mère, elle rassemble autour d'elle tous ses enfans ; elle est le point central où toute leur vie aboutit ; elle est le lieu de la commune.

L'institution des églises a plus fait avancer la civilisation que tout le reste. C'est là seulement que tous les membres de la corporation paroissiale perdus, isolés, dispersés dans les hameaux, se retrouvent et se rejoignent : c'est là seulement, dans cette enceinte sacrée, que se réunissent l'instituteur comme chantre, le curé comme pasteur des âmes et ministre de Dieu, le maire comme chef de la commune, les nobles comme fabriciens, les habitans comme catholiques. Là sont tous les âges et tous les sexes, les vieillards et les enfans, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Là, sont agenouillés devant la majesté redoutable de Dieu, et confondus tous ensemble, dans la même humilité, dans la même égalité, faibles et puissans, riches et pauvres. Là, du haut de la chaire, le prêtre rappelle aux plus grands la petitesse de leur origine, et aux plus petits la grandeur de leurs destinées. Là, il donne à tous les hommes, dans la lecture de l'Evangile, les plus beaux modèles en même temps que les plus beaux préceptes de la fraternité : l'orgueilleux sort de l'église plus modeste, le coupable plus repentant, le haineux plus adouci, le malheureux plus résigné. Là, dans l'immensité et l'élévation des arcades et des voussures, dans l'élégance des autels, dans la beauté des vases, des tableaux, des broderies, des statues, des candélabres, des croix d'argent, des lampes d'or, des fleurs et des ornemens, dans les flots de parfum et d'encens, dans les sons vastes et ravissans de l'orgue et des cantiques, dans la richesse éclatante et soyeuses des anches étalées et des longs habits flottans, les pauvres prennent une idée des pompes et des magnificences du grand monde, dont ils n'approcheront jamais, et qui sont offerts à leurs sens éblouis, avec autant de profusion et de majesté que dans les palais des rois et dans les fêtes des grands de la terre.

Après tout, quel est le signe le plus apparent, le signe oculaire de la commune ? C'est l'église. On demande où est la mairie, où est l'école ? On ne demande pas où est l'église, on la voit. L'église pourrait contenir tous les habitans, tout le village ; mais l'église n'est pas seulement l'expression de la commune, le siège et le centre de son existence, son cœur et sa tête, et le rendez-vous religieux, elle est encore le meilleur véhicule de la civilisation. Il ne va aucune femme à la mairie, à l'école, au cabaret ; elles vont toutes à l'église. C'est là que, pressées, assises sur les mêmes bancs, elles se voient, elles se rapprochent, elles se connaissent. C'est en lisant dans leurs livres de prières qu'elles apprennent à ne pas oublier de lire, ne lisant jamais que là et que cela. C'est là seulement qu'elles mettent pour la première fois leurs chapeau de paille ornés de frais rubans, leurs fichus de couleur, leurs bonnets de tulle, blanchis et pliés, leurs souliers de cuir, leurs croix d'or, leurs bas de coton, leurs tabliers de soie et leurs beaux habits des dimanches et fêtes, et, par conséquent, qu'elles les usent, et par conséquent qu'elles font aller la fabrication et le commerce des repasseuses, des lingères, des ouvrières, des couturières, des chapeliers, des rubaniers, des drapiers, des cordonniers, des bijoutiers, des bonnetiers et autres ouvriers, marchands et gens d'état de ville. C'est pour entrer et paraître avec plus de décence dans la mai-on de Dieu, qu'elles arrangent et composent leur toilette. C'est aussi pour être vues de leurs compagnes et des hommes, lorsqu'elles vont à l'offrande, lorsqu'elles portent les dais et les bannières, et lorsqu'elles suivent les processions. C'est pour que leurs filles ne rougissent pas devant leurs amies, qu'elles soignent également la mise de leurs filles ; et ce que je dis ici des jeunes filles, on peut aussi le dire en partie, François, des jeunes garçons. C'est au sortir de l'église, et sur la place publique, que tous les habitans s'assemblent et se groupent, se mêlent, se retrouvent, concluent leurs marchés, font leurs échanges, se proposent des alliances de famille, et vont de là, les hommes dans les cabarets, au billard et autres réunions, les jeunes gens aux jeux, plaisirs et délassemens de leur âge. C'est avant ou après la messe qu'on est sûr de rencontrer les officiers municipaux. C'est avant ou après la messe que le maire réunit plus facilement le nombre des conseillers nécessaires pour les délibérations. C'est sur le banc de pierre du clocher que le maire monte après la messe, pour lire les publications de l'autorité, les permissions de moissons et de vendanges, les listes de prestations en nature et les convocations de toute espèce ; c'est sous l'auvent du porche qu'il affiche les listes électorales, les annonces de biens à vendre, les affermes de prés et marais communaux.

Je ne crois pas me tromper, vois-tu, François, en disant que tout le gouvernement moral des villages est quasi concentré dans le curé ; car le maître d'école, qui n'est pas assez salarié d'ailleurs, ne fait que de l'instruction, et n'impose pas aux villageois par son caractère, par ses habitudes et par son rang ; le maire et l'adjoint sont, d'ordinaire, absorbés par leurs travaux champêtres, et ne rédigent que de loin en loin quelques actes civils et quelques actes administratifs, et ils vont boire au cabaret et s'y confondre sans distinction avec le reste des habitans. Le curé seul est professeur de morale ; il tient, ses ongles dans ses mains avec une sainte liberté, avec une incroyable plénitude. Il ne les quitte pas un instant, depuis le berceau jusqu'à la tombe, à la messe, en chaire, au confessionnal, au lit de mort, aux relevailles, au mariage ; il est le maître, le directeur, le possesseur de leurs secrets, de leur joie, de leurs chagrins, de leurs incrédulités, de leurs soupirs, de leurs terreurs. Le dogme, la pénitence, l'absolution, la conduite, les bons et les mauvais desirs, les penchans, les inimitiés, les vengeances, les chûtes, et les repentirs, il voit tout, il entend tout, il sait tout ; il effraie les consciences et les rassure ; il frappe et il console. Il n'y a pas pour lui ni de chaumières trop petite, ni d'hommes trop pauvres, ni de plaies trop infectes, ni de maladie trop contagieuse, ni de distance trop éloignée, ni de température trop froide ou trop chaude, ni d'heure indue, ni de lois surné, ni de cœur qui ne s'ouvre, ni de sexe, d'âge, ou d'état avec lesquels, à chaque instant, il ne puisse communiquer, il ne communie ; et presque toujours dans la crèche du peuple, nourri, élevé comme lui, avec lui, il connaît mieux, beaucoup mieux que les grands du monde, les besoins du peuple, ses intérêts, ses faiblesses, ses penchans, ses mœurs, ses préjugés, ses défauts, ses qualités, ses vices, ses vertus ; il sait mieux les remèdes qui lui conviennent, les paroles qu'il faut lui dire, les côtés sensibles par où il faut le prendre, les plaies de l'âme et du corps par où il faut le sonder. On a vu des pauvres mourir de faim à la porte d'un riche, jamais à la poite d'un curé ; s'il leur reste la force de tirer le cordon de sa sonnette.

Y a-t-il quelque discordance entre les pères et les enfans, entre frères, entre époux, entre voisins, ce n'est pas au juge de paix qu'on s'adresse, c'est au curé ; aucune œuvre charitable ne peut se fonder dans le village, eût-on les mains pleines d'or, sans que le curé ne soit consulté, sans qu'il n'y participe, sans qu'il ne la surveille, sans qu'il ne lui imprime le caractère de simplicité, de désintéressement et de durée. Si le firmament est d'eau ou de feu, il monte dans la chaire ; il invoque Dieu en commun pour l'éloignement du fléau et pour la prospérité des biens de la terre ; il prie en commun pour tous les trépassés ; il ouvre en commun, à tous les fidèles rassemblés sous le toit de Dieu, les rosées du ciel, les trésors de la grâce et les espérances infinies de l'immortalité.

S'il prêche au peuple le respect qu'il doit aux puissances établies, il prêche aux puissances établies le respect qu'elles doivent à la justice ; s'il recommande au pauvre la résignation dans le malheur, il recommande au riche la charité dans la fortune ; s'il ne veut pas qu'on rompe violemment

la différence des rangs, il rétablit l'égalité des conditions dans le ciel devant l'égalité des œuvres, et il est bien plus le consolateur spirituel des misérables et des infirmes, qu'il n'est le prêtre des heureux et des puissants.

On pourrait à toute force, dans un village, se passer de maire et d'instituteur. Mais de curé, comment ?

En quelque lieu sauvage et retiré que soit située une commune, vous, voyageur égaré, vous êtes sûr de trouver un homme plus ou moins instruit que vous, qui vous comprend et qui vous répond, et n'est-ce pas une chose merveilleuse de voir trente-six mille points lumineux, à la fois moraux, religieux et intellectuels, luire en tout temps, la nuit comme le jour, au bord des rivières, sur les plaines et sur les montagnes, dans les trente-six mille communes de France ?

Ainsi se gardent au foyer de chaque presbytère le culte de Dieu, les devoirs de la morale, et les lettres humaines.

Mais ce n'est pas là la seule reconnaissance que la civilisation doit à la religion.

Supposons que l'on abolisse le culte, les prêtres et les églises ; à l'instant, le jour consacré au repos cessé ; il n'existe plus de communes que de non ; les habitants ne se connaissent presque plus entre eux ; le bourg devient désert ; il n'y a plus de cloches pour annoncer les prières du soir et du matin, ni pour faire souvenir des morts. Le cimetière ne repose plus sous la garde de Dieu ; les services du conseil municipal manquent, et l'on ne sait plus où ni quand trouver le maire. Chaque habitant reste chez soi, et les affaires, les marchés, les échanges, les alliances, n'ayant plus un centre commun, où se prendre, où se faire, languissent ; les mères et les filles négligent les soins de la toilette et même de la propreté, ne sachant plus où ni à qui se montrer, achètent peu, consomment moins. Alors, pour tout dire, les hommes et les femmes n'ayant plus d'autre retenue que la pudeur naturelle, barrière malheureusement trop faible contre les passions, tomberaient dans les excès honteux et le péle-mêle de la bestialité. Les âmes également sans frein mais non pas sans terreur, précipiteraient dans la superstition ; l'égoïsme remplacerait la charité ; l'orgueil, l'humilité ; l'intérêt, la conscience ; la matérialité des désirs, les plaisirs de l'intelligence ; les loups-garous, les saints, les sorciers, le prêtre ; les cabarets, le presbytère ; le Lupanar, l'église ; l'enfer, le ciel ; et le diable, Dieu.

**DECES.**

A Châteauguay, le 21 avril, après cinq mois de maladie, dame Adélaïde Moll, épouse d'Olivier Desmaison, âgé de 81 ans.

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

MM. les ENTREPRENEURS sont informés que les Syndics pour la bâtisse d'une EGLISE et SACRISTIE dans la paroisse de ST. GEORGE D'HENRYVILLE se proposent de donner leurs marchés et entreprises d'ici au 14 JUIN prochain. Les dimensions de la bâtisse sont les suivantes : l'église 120 pieds de long, 36 pieds de haut d'une pierre à l'autre, 55 pieds de large ; la Sacristie 30 pieds sur 24, le tout mesure française ; avec un seul clocher. Le devis détaillé des ouvrages sera prêt pour le 17 Mai prochain et sera déposé chez Jos. GARRÉRY, Ec. syndic pour y être examiné. De ce jour (17 Mai) au 10 Juin les syndics recevront des propositions scellées de la part des Entrepreneurs ; et si ces propositions ne les satisfont pas, ils mettront leurs ouvrages à l'enchère le 14 Juin à 10 heures du matin. Les Entrepreneurs auront à fournir des cautions dont la solvabilité soit reconnue et satisfasse les syndics. Pour plus amples informations s'adresser aux syndics sur les lieux. St. George d'Henryville, ce 27 avril 1846.

**BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.**

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minéral de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minéral des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent locataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIPT. D. B. PAPINEAU.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 F4v.

**AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.**

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRIS (HOPITAL-GENERAL.)  
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.  
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la fraîcheur, la variété, le bon goût et les prix réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, brochés or et argent fin, dans les goûts les plus récents CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux. BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes. ETOTES PASTORALES, en drap d'or et damas, variées. Le tout accompagné d'un assortiment complet de GALONET et de FRANGES en or argent et soie de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—  
Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement, [avec gloire au centre confectionnées en France.

—AUSSI—  
une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GENERAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD.  
Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.  
LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,  
Meilleur marché que partout ailleurs.  
LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT

E. R. FABRE et Cie.  
Rue St. Vincent, No. 3, }  
6 novembre 1845.

**L'ART EPISTOLAIRE.**

PAMPHLET de 72 pages ; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays ; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléance, d'Introduction, de recommandation etc. etc.  
Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.  
" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.  
" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.  
" Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Avorr.

Prix, 20 sous ; 7s. 6d. la douzaine.  
F. CINQ-MARS.  
FRANCOIS NAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Evêché.  
6 Février.

**ATELIER DE RELIEUR.**

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—  
Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—  
Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.  
Montréal, 24 juin 1845.

**CONDITIONS DE CE JOURNAL.**

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

**AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.**

MM. Fabre et Leprohon, libraires. Montréal.  
D. Martineau, prêtre, vicaire. Québec.  
Fr. Pilote, Directeur du Collège. Ste. Anne.  
Val. Guillet, écuier. Trois-Rivières.  
MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PRÉS., ÉDITEURS.  
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU